

PRÉFET DE LA SARTHE

Le Mans, le 27 septembre 2017

Objet : Compte rendu de la réunion sur les nuisances sonores liées à la mise en service de la LGV Bretagne – Pays-de-la-Loire (18/09/17) / Préfecture de la Sarthe

Le 18 septembre 2017 s'est tenue à la préfecture de la Sarthe une réunion sur les nuisances sonores liées à la mise en service de la ligne LGV Bretagne – Pays de la Loire.

Etaient notamment présents :

- Nicolas QUILLET (Préfet de la Sarthe)
- Thierry BARON (Secrétaire général de la préfecture de la Sarthe)
- Les représentants des services de l'Etat
- Marc LEGRAND (Président d'Eiffage Rail Express)
- La Députée Marietta KARAMANLI
- Le Député Stéphane LE FOLL
- Le Député Jean-Carles GRELIER
- Le Député Damien PICHEREAU
- Le Sénateur Louis-Jean de NICOLAY
- Le Sénateur Jean-Pierre VOGEL
- Le Président du Conseil départemental, Dominique LE MENER
- Mme Marie-Christine MORICE (Maire d'Étrelles et présidente de l'Association des communes traversées par la LGV)
- Les maires des communes traversées par la LGV ou leurs représentants (liste jointe)
- Loïc DORBEC (Directeur d'Eiffage Rail Express)
- Laurent DESVIGNES (SNCF Réseau)
- Fabien DURR (CEREMA)

Monsieur le Préfet ouvre la séance en évoquant la forte attente liée au sujet. Cette réunion organisée en Sarthe est la première dans un département traversé par la LGV. Prochainement, des réunions du même type se tiendront en Mayenne et en Ille-et-Vilaine.

Interventions liminaires

Le sénateur Jean-Pierre VOGEL indique qu'il a été sollicité il y a deux mois par des maires de communes situées à proximité de la LGV. Les riverains se sentent « trahis » au regard du discours qui leur avait été tenu avant la mise en service de la ligne. Il a effectué des déplacements à proximité de la ligne avec des élus et a mesuré des nuisances sonores allant de 70 à 95 décibels au passage des trains. M. VOGEL note également que certains riverains concernés indiquent que des merlons, prévus pour avoir une hauteur de quatre mètres, n'en font finalement que deux.

Par ailleurs, M. VOGEL remercie Monsieur le Préfet pour la célérité avec laquelle cette réunion a été organisée et souligne la forte réactivité des services de l'Etat.

Le Président d'Eiffage Rail Express (ERE), Marc LEGRAND, revient sur le terme « trahi » employé par M. VOGEL. Il souhaite faire le point de façon transparente sur les engagements pris par Eiffage et voir si nécessaire les mesures à prendre. Des études acoustiques ont été effectuées en amont de la mise en service de la ligne par des spécialistes. M. LEGRAND souhaite néanmoins procéder à des vérifications plus larges que celles qui étaient prévues et plus rapidement pour s'assurer que les engagements pris ont été tenus. M. Legrand rappelle qu'ERE a une obligation de résultats sur le sujet. M. LEGRAND indique qu'une campagne de mesures sera donc prochainement réalisée. Le choix a été fait de confier ces mesures à un organisme indépendant, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Si les mesures du CEREMA montrent que les engagements pris par Eiffage n'ont pas été tenus, des actions seront décidées en conséquence pour rétablir les seuils de bruit prévus par le cahier des charges.

La députée Marietta KARAMANLI demande à ce qu'une étude indépendante d'Eiffage soit réalisée pour restaurer un climat de confiance avec la population. Elle souhaite également que des mesures de compensation soient mises en place pour ceux qui ne seraient pas satisfaits des résultats des mesures.

M. LEGRAND rappelle que le CEREMA est bien un organisme indépendant.

Les représentants d'Eiffage présentent un powerpoint (ci-joint) sur la façon dont les études acoustiques ont été réalisées en amont du lancement de la ligne et sur les mesures de contrôle prévues après la mise en service.

Le mode de calcul du « bruit »

Les représentants d'Eiffage rappellent que l'échelle du bruit varie de 0 à 140 décibels. Le doublement de la variation de l'intensité sonore se traduit par une augmentation de trois décibels. Le bruit se propage d'une source à un récepteur. Divers phénomènes peuvent conduire à en diminuer l'intensité :

- la distance ;
- la nature du sol (un sol absorbant aura un effet de diminution du bruit par rapport à un sol réfléchissant) ;
- la présence d'obstacles ;
- les changements météorologiques.

L'indicateur de bruit est calculé sur 24 heures. Les représentants d'Eiffage indiquent que la seule mesure instantanée au passage d'un train ne suffit pas pour caractériser le niveau d'exposition des personnes. Ils soulignent que c'est le cumul de l'énergie sonore reçue par un individu qui est l'indicateur retenu par les normes comme représentatif de la gêne causée.

La réglementation en vigueur prévoit une mesure de cet indicateur sur deux plages horaires :

- de 6h à 22h
- de 22h à 6h

La réglementation de 1999 (arrêté interministériel du 8 novembre 1999 relatif au bruit des infrastructures ferroviaires) fixe les valeurs maximales admissibles pour chacune de ces deux périodes. Les seuils réglementaires à respecter sont par ailleurs définis en fonction de l'ambiance sonore préexistante à l'arrivée de la LGV.

En l'espèce, de 6h à 22h, le seuil réglementaire est de 60 décibels. De 22h à 6h, il est de 55 décibels, soit les seuils minimaux prévus par les normes.

Il est par ailleurs spécifié que le seuil à respecter doit uniquement correspondre au bruit généré par le projet.

PRÉFET DE LA SARTHE

Les études acoustiques réalisées par Eiffage avant la mise en service de la LGV

Des études acoustiques ont été réalisées à partir d'outils numériques permettant de calculer la propagation du bruit avant la mise en service de la LGV. Ces études ont pris en compte la topographie, la géométrie de la ligne, les trafics prévisionnels à horizon 2040, les effets météorologiques.

A chaque fois que ces calculs ont indiqué un dépassement des seuils réglementaires, des dispositifs visant à abaisser le bruit ont été mis en place « à la source » : écrans acoustiques, merlons acoustiques.

Des « cartes de bruit » permettant d'indiquer le niveau sonore à l'échelle des bâtiments ont également été réalisées et présentées en concertation aux riverains.

Des mesures d'optimisation ont aussi été mises en œuvre : en exemple est indiqué un cas où deux aménagements proches ont pu être reliés afin de créer un effet de continuité.

Au total, sur les 180 kilomètres de la LGV, ont été construits :

- 6 687 mètres d'écrans ;
- 22 kilomètres de merlons acoustiques ;
- 36 kilomètres de merlons paysagers.

La perspective de nouvelles mesures

Les représentants d'Eiffage s'engagent à un examen systématique des plaintes déposées par les riverains pour confronter leur ressenti aux données prévues par la modélisation.

Dans cette perspective, une carte des plaintes a été réalisée. Celle-ci est présentée sur le *powerpoint*.

Plusieurs maires indiquent que leur commune n'apparaît pas sur la carte des points de mesures présentée par Eiffage. Des plaintes ont pourtant été déposées dans ces communes.

Monsieur le Préfet rappelle que toutes les plaintes reçues sont transmises à Eiffage. Eiffage indique que toutes les plaintes reçues avant le 17 septembre sont présentées.

Eiffage indique qu'il revient désormais au CEREMA de procéder aux contrôles. Il réalisera des mesures acoustiques pour constater les niveaux sonores aux abords de la LGV dès cet automne.

Le représentant du CEREMA, Fabien DURR, présente la méthodologie qui sera utilisée.

Les mesures seront prises sur 24 heures. Quelques mesures seront prises sur une semaine.

Une centaine de sites a été retenue pour réaliser ces mesures, dont près de 60 en Sarthe.

Les mesures auront lieu d'octobre à décembre 2017.

Les maires et les riverains seront prévenus en amont de la date des mesures.

Les mesures seront réalisées de façon simultanée en Sarthe, en Mayenne et en Ile-et-Vilaine.

Si le rapport final faisant suite à ces mesures devrait être rendu à la fin du premier semestre 2018, des comptes rendus mensuels devraient permettre d'indiquer de possibles dépassements.

Le CEREMA rappelle que si les mesures auront lieu sur 24 heures, elles seront « recalées » afin de prendre en compte le trafic moyen journalier annuel (prise en compte des week-ends et des vacances, notamment).

L'importance des « pics » de bruit est soulignée par les élus et les représentants associatifs

Monsieur le maire de Chantenay-Villedieu indique que depuis un ou deux mois, il perçoit une baisse sensible de la vitesse des TGV. Il souligne par ailleurs qu'entre 6 et 9H la « situation est invivable ».

Madame le maire de Neuville-sur-Sarthe revient sur le terme de « trahison » employé dans ses propos liminaires par M. VOGEL. Il avait été annoncé aux riverains que la LGV ferait le « bruit de l'essorage d'une machine à laver ».

Par ailleurs, elle indique que la population ne sera pas réceptive à la notion de moyenne.

Le Président du Conseil départemental, Dominique LE MENER, indique ne pas mettre en doute les résultats des mesures qui seront réalisées par le CEREMA. Cependant, le problème des nuisances pour les riverains va demeurer. Il importe dès lors d'aller au-delà de la loi et de prendre en compte leurs demandes particulières.

Le député Damien PICHEREAU affirme que le problème de la LGV ne concerne pas « une valeur moyenne, mais un vrai bruit ». Ainsi, même si les mesures d'Eiffage indiquent que la réglementation est respectée, le bruit va demeurer.

Le Sénateur Louis-Jean de NICOLAY compare la situation actuelle à celle qu'il a connue lors de la mise en service de l'autoroute A 28. Une discussion avait eu lieu avec Vinci. Si, « en moyenne », Vinci respectait la réglementation, il avait été possible de « faire comprendre » à l'entreprise que le problème résidait dans les pics.

Un représentant de Sarthe nature environnement évoque le problème de la réglementation en vigueur et indique qu'il saisira les parlementaires pour la faire modifier - même si cette modification ne pourrait pas être rétroactive.

Monsieur le Préfet rappelle à cet égard qu'une question parlementaire a été posée récemment par la députée Sophie AUCONIE sur la réglementation du bruit.

Un représentant de la fédération Alto affirme que la « moyenne de bruit » n'a pas de sens. Il cite une étude de l'OMS indiquant qu'une augmentation soudaine de 10 décibels a pour conséquence d'importants troubles sur la santé, tant physique que mentale.

Le choix des points de mesures

Les maires s'interrogent sur la façon dont l'échantillon des points de mesures qui seront réalisés par le CEREMA a été constitué.

Madame le maire d'Étrelles et présidente de l'Association des communes traversées par la LGV, Marie-Christine MORICE, demande si les mesures doivent commencer dès octobre et insiste sur la nécessité de prévenir les maires en amont.

Elle indique par ailleurs recueillir dans un « cahier de doléances » les plaintes des maires des communes traversées par la LGV dans les trois départements.

Les représentants d'Eiffage indiquent que les bâtiments situés à proximité du seuil des 60 décibels lors de la modélisation préalable ont été retenus pour les mesures.

Monsieur le Préfet demande à ce que la liste des points de mesures soit connue et publiée.

Le député Jean-Carles GRELIER note que les plaintes constituent un échantillon naturel et demande des garanties quant au caractère transparent des relevés de mesures, en présence des maires.

Le député Stéphane LE FOLL demande que le processus soit le même sur toute la LGV et que la même règle soit retenue partout. Il ne peut y avoir d'exceptions.

Par ailleurs, il demande à ce que l'étude du CEREMA s'appuie sur des propositions faites par les maires. Il propose que chaque commune puisse définir des lieux de mesures.

Enfin, il propose l'organisation d'une nouvelle réunion de restitution des résultats afin d'échanger sur ceux-ci et les éventuels cas particuliers qui ne manqueront pas d'être identifiés.

M. LEGRAND indique qu'il est nécessaire de s'accorder dans un premier temps sur une liste d'une centaine de points de mesures sur l'ensemble de la ligne.

Il est prêt à définir, en lien avec Mme MORICE, la liste des points de mesures.

Monsieur le Préfet propose qu'une concertation ait rapidement lieu entre M. LEGRAND et Mme MORICE afin de définir les différents points de mesures.

M. LEGRAND accepte cette proposition.

Le CEREMA précise qu'il est prévu, une fois les points de mesures déterminés, d'adresser un courrier aux maires et aux riverains concernés pour les informer de l'opération. A la date fixée en accord avec le riverain concerné, le CEREMA installera le matériel pendant au moins 24 heures.

Le fauchage des chardons

Le directeur d'Eiffage Rail Express, Loïc DORBEC, indique qu'une fois les abords des voiries rétrocédés aux communes, il leur revient de gérer cet espace.

Par ailleurs, il précise qu'Eiffage intervient sur des terrains qui sont parfois difficiles d'accès tout en reconnaissant que la qualité du travail effectué pourrait être améliorée.

Le représentant de SNCF Réseau, Laurent DESVIGNES, indique qu'au printemps 2016 une mission a été confiée à Eiffage sur la rétrocession des délaissés aux riverains. Cette mission a pris fin le 31 août 2017. Depuis cette date, SNCF Réseau a repris à son compte cette rétrocession avec l'appui des opérateurs fonciers ayant travaillé pour Eiffage.

Plusieurs maires expriment leur mécontentement sur la question du fauchage des chardons. L'un d'entre eux annonce que la facture du fauchage sera envoyée à Eiffage.

Un autre élu invite ses interlocuteurs à signer une convention avec les mairies sur 25 ans qui les engagerait à payer 15 000 euros par an pour ce fauchage.

Autres plaintes et questions des élus liées à la mise en service de la LGV

- Wifi

Monsieur le maire de Coulans-sur-Gée indique qu'il n'y aurait plus de WIFI dans 7 à 8 maisons de sa commune (y compris au château de la commune, transformé en maison d'hôtes) depuis la mise en service de la LGV.

M. LEGRAND indique ne pas avoir connaissance de ce phénomène. Il souhaite obtenir davantage d'informations.

- *Dévaluation des biens immobiliers*

Un élu alerte sur la dévaluation importante du patrimoine immobilier des riverains, qui concerne des habitations situées jusqu'à 1 kilomètre de la LGV. Il affirme que les maisons sont devenues invendables.

M. LEGRAND répond qu'il faut alors saisir le juge à qui il reviendra de fixer des indemnités si nécessaire.

- *Assèchement des puits*

Monsieur le maire de Savigné-l'Évêque demande à Eiffage de régler les difficultés d'approvisionnement en eau d'un particulier de sa commune. Il indique qu'il avait été prévu de placer des pompes, ce qui n'est toujours pas fait.

Monsieur le maire de Coulans-sur-Gée indique que trois puits ont été asséchés dans sa commune depuis la mise en service de la ligne. Les représentants d'Eiffage indiquent que les expertises réalisées ont conclu que ce phénomène est lié à une baisse de la pluviométrie.

- *Vibrations*

Monsieur le maire de Coulans-sur-Gée observe que certains habitants proches de la LGV se plaignent de fissures qui sont apparues sur les murs de leurs maisons.

M. LEGRAND indique que des référés préventifs ont dû être effectués avant les travaux de la LGV et qu'une procédure auprès des assurances doit être engagée dans cette situation.

Plusieurs élus se plaignent également des vibrations liées à la mise en service de la LGV. Au passage des trains, des cadres de tableaux changeraient de place ; des vases tomberaient...

- *Le nombre de trains circulant sur la LGV*

Un élu s'interroge sur le nombre TGV qui passe quotidiennement sur la ligne.

M. DESVIGNES lui indique que 80 trains circulent actuellement dans les deux sens. D'ici 2040, on ne devrait compter que « quelques trains en plus ».

- *Le Président de l'ARE s'interroge sur un éventuel impact sur les élevages*

Conclusion

Monsieur le Préfet rappelle qu'une réunion de concertation aura très prochainement lieu entre Eiffage et l'Association des communes traversées par la LGV pour définir les points de mesures.

M. LEGRAND partage cette nécessité d'un diagnostic commun.

Monsieur le Préfet propose qu'une fois les résultats des mesures connues, une nouvelle réunion, dans la même formation que ce jour, soit organisée pour restituer les résultats.

Le Préfet,

Nicolas QUILLET